

[DÉPOSÉ PAR COURRIEL]

Organisme de Bassins Versants Duplessis (OBVD)

Sept-Îles

nambec@obvd.qc.ca

## **MÉMOIRE CONCERNANT LA CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER**

Soumis à : Madame Maïté Blanchette Vézina

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

5700, 4e Avenue Ouest, Québec (Québec), G1H 6R1

Téléphone : 418 643-7295

Télécopieur : 418 643-4318

[ministre@mrnf.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mrnf.gouv.qc.ca) | [service.mines@mrnf.gouv.qc.ca](mailto:service.mines@mrnf.gouv.qc.ca)

09/05/2023

Madame la ministre,

Par la présente, nous vous soumettons notre mémoire comprenant nos commentaires et recommandations concernant la Consultation sur l'encadrement minier au Québec.

## **PRÉSENTATION**

Nous représentons l'Organisme de Bassins Versants Duplessis (OBVD). L'OBVD est issu du redécoupage des zones de gestion intégrée de l'eau et a été fondé en février 2010. L'OBVD est un organisme à but non lucratif qui met en œuvre une gestion intégrée de l'eau sur un territoire s'étendant de Baie-Trinité jusqu'à Blanc-Sablon en passant par Fermont. Ce territoire couvre une superficie de 162 700 km<sup>2</sup> et comprends 58 bassins versants de rivière et 57 zones de ruisseaux côtiers.

Suivant la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés, le mandat de l'OBVD est «d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau pour sa zone de gestion intégrée et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs et des divers milieux intéressés, dont le milieu gouvernemental, autochtone, municipal, économique, environnemental, agricole et communautaire, dans la composition de cet organisme de bassin versant».

De ce mandat ressortent trois missions :

- Promouvoir l'acquisition de connaissances sur l'état socio-environnemental des bassins versants afin de pouvoir informer, sensibiliser, mobiliser et établir des recommandations ;
- Promouvoir la protection et la mise en valeur des bassins versants et des ressources qui y sont associées dans une perspective de développement durable ;
- Assurer la concertation entre tous les intervenants ayant un intérêt dans la gestion intégrée de la ressource en eau.

Les enjeux miniers au Québec nous interpellent car nous sommes confrontés à cette problématique de façon récurrente : le port de Sept-Îles étant un important port minéralier. De plus, le territoire de Duplessis comporte le site minier de Rio Tinto à Havre Saint-Pierre, ainsi que certaines installations minières (mine du mont-Wright). Ces mines ont un impact qui ne s'arrête pas aux milieux aquatiques et nous ressentons une responsabilité quant au développement minier vis-à-vis des générations futures.

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

En résumé, une réforme de l'encadrement des activités minières au Québec est nécessaire car les compagnies minières ont un poids très important dans l'aménagement du territoire et que la population est méfiante vis-à-vis d'elles. Cependant, la principale source de l'exploration minière et des aménagements potentiels subséquents est notre modèle de consommation.

Conséquemment, je vous demande d'apporter les améliorations suivantes :

1. Il conviendrait de vous insérer dans une vision plus globale des problèmes environnementaux et sociétaux sous-jacents à la problématique du développement minier sur Terre, et donc au Québec.
2. Nous souhaiterions que les termes comme « transition énergétique », « décarbonation » ou bien encore « innovation minière » soient définis dans vos propos car nous pensons que ces termes connotés de façon extrêmement positive peuvent desservir notre lutte face à nos émissions, notre consommation et les changements climatiques. Ces termes ne sont pas anodins bien qu'ils soient souvent employés par les médias, les entreprises ou les citoyens. En effet, la transition énergétique se réfère habituellement au passage à une société basée sur une énergie renouvelable, souvent associée au terme de décarbonation : bien souvent l'électricité. Cependant, ces deux termes ne prennent souvent pas en compte nos habitudes de consommation, ils déplacent de fait le problème plutôt que de le résoudre car nous consommerons toujours autant d'énergie, simplement produite d'une autre manière et éventuellement à l'aide de batteries polluantes à produire que nous ne savons pas encore recycler. L'innovation minière, quant à elle, réfère bien entendu à des avancées, souvent technologiques, des techniques et pratiques minières. Cependant, est-ce vraiment nécessaire de continuer à extraire une part, parfois infime, de minerais au dépend de tonnes de roches ou de substrat qui finiront éventuellement pollués?
3. Beaucoup des préoccupations portent sur l'aspect socio-écologique des activités minières et très peu sur les raisons fondamentales du développement minier. Nous pensons qu'une introspection des raisons du développement minier dans un contexte global et actuel permettrait de mieux cerner les tenants et aboutissants des discours employés.
4. L'intérêt commun des générations actuelles et futures serait à privilégier dans la prise de décision. Il ne faut donc pas se limiter à la seule prise en compte des indicateurs économiques de croissance liés aux projets miniers.

## COMMENTAIRES RELATIFS AUX QUATRE THÈMES PROPOSÉS PAR LE MINISTÈRE

### **1. Harmonisation des activités sur le territoire, acceptabilité sociale et prévisibilité de l'activité minière**

#### *1.1 Cohabitation des activités sur le territoire (conciliation des usages)*

Si un projet minier nécessite des expropriations résidentielles ou récréatives, il semblerait pertinent que les partis concernés puissent s'asseoir à une table avec un médiateur externe permettant un respect desdits partis.

### *1.2 Acceptabilité sociale*

De nombreuses personnes n'acceptent pas de projets miniers alors qu'elles consomment des produits issus de ces projets. Le problème est alors issu de nos habitudes de consommation et de notre rapport à la réalité consumériste dans laquelle nous vivons. Il conviendrait de faire prendre conscience aux gens de cela lorsque vient le temps de proposer un projet minier sur une zone habitée. Bien entendu, les projets miniers qui s'imposent à la population rendent l'acceptabilité sociale difficile, et alimentent les préjugés à l'encontre de l'exploitation minière.

Le seul moyen de favoriser l'acceptabilité sociale serait de rentrer en concertation avec les acteurs du territoire, qu'ils soient publics ou privés. Si les gens comprennent le projet du début à la fin, ainsi que le sort des minerais extraits, il sera sans doute plus aisé pour l'entreprise de s'insérer dans le schéma d'aménagement régional.

### *1.3 Participation des parties prenantes et communications*

Il y a aujourd'hui des lacunes importantes dans ce domaine. Pour beaucoup, les claims miniers et les activités minières restent des processus opaques et les gens se sentent souvent lésés ou ignorés dans les aménagements du territoire. Nos échanges avec des compagnies minières montrent clairement que certaines données d'ordre environnemental existent mais ne sont pas divulguées, il y a une difficulté de dialogue avec les compagnies minières. Cela peut donner l'impression d'un sentiment d'invulnérabilité de leur part.

### *1.4 Comment peut-on prendre en compte à la fois le développement du potentiel minéral du Québec et les autres utilisations du territoire?*

L'emprise d'un complexe minier empêche l'utilisation de la zone par d'autres partis. Lors de son abandon, il arrive régulièrement que le milieu ne s'en remette pas malgré une « restauration ». Si la question ici traite simplement de l'occupation du territoire, il ne peut pas y avoir d'harmonisation sauf en favorisant les mines souterraines.

### *1.5 Quelles actions prioritaires devraient prendre les municipalités, les MRC, le gouvernement du Québec, les citoyens et les entreprises minières pour obtenir une conciliation des usages et une structure de communication efficace entre toutes ces parties prenantes?*

Créer une table de concertation permettant de prévenir les litiges ainsi que d'un système permettant d'être tenu au courant des explorations minières, achats de claims et projets miniers sur un territoire défini (au niveau de la MRC par exemple).

### *1.6 Comment faire bénéficier les communautés d'accueil des retombées de l'activité minière?*

Nous comprenons ici qu'on ne parle que de retombées positives comme la population doit en bénéficier. Le problème des régions minières semble généralisé au Québec avec une démographie se calquant sur les projets miniers et les cours des minéraux d'intérêt. Il conviendrait que les activités minières ne deviennent pas des moteurs de crise du logement et de dépeuplement successif. Des villes comme Gagnon, Joutel ou bientôt Radisson (ici avec HydroQuébec) ou encore Duparquet ne sont basées que sur l'exploitation de matières premières. Des villes de l'Abitibi, de la Baie James ou de la Côte Nord sont dépendantes des projets miniers qui permettent des emplois directs --qui créent des écarts de salaire importants à l'échelle régionale-- mais surtout énormément d'emplois indirects. Ce sont des régions qui ont du mal à attirer des gens sur le long terme et il semblerait que les entreprises minières ne prennent pas ça en compte. Le problème ici est d'ordre sociétal et économique. Les entreprises minières devraient essayer de mieux s'insérer dans le tissu social de la région où elles s'établissent.

## **2. Gouvernance et régime minier**

### *2.1 Octroi des claims et des autres droits miniers*

Le processus d'octroi de claims semble être aisé, il conviendrait que les MRC ou les municipalités puissent avoir un droit de regard sur la délivrance de nouveaux claims sur leur territoire.

### *2.2 Rôle des instances et encadrement gouvernemental*

Il faudrait que le gouvernement provincial respecte les avis rendus par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour que ce dernier, et d'autres organismes, conservent une légitimité dans leur représentation de l'opinion publique et scientifique. Nous retenons l'exemple du BAPE ayant rendu un avis défavorable sur la création d'un nouveau parc à résidus à la mine du Mont-Wright à proximité de Fermont dont le gouvernement n'a pas tenu compte en acceptant l'extension de la mine. Le non-respect des avis rendus par le BAPE entrave le processus démocratique mis en place sur le sujet et donc la méfiance des populations à l'égard de ces projets.

### *2.3 Que proposez-vous pour améliorer le processus d'octroi des claims?*

Les claims achetés dont l'exploration ou l'exploitation pourrait conduire à des expropriations ou des destructions de propriété devraient être, à défaut de demander aux propriétaires concernés, signalés aux propriétaires concernés. De façon générale, si la population ou les municipalités/MRC ont un jour leur mot à dire si le claim venait à être exploité, il pourrait être judicieux que les octrois de claims soient reliés à un échange avec ces acteurs du territoire. Il faudrait un médiateur impartial durant le processus, permettant de peser les avantages et inconvénients d'une mine autour d'une table, ainsi que de tout le processus minier, de l'ouverture à la fermeture de la mine.

### *2.4 Comment répondre efficacement aux attentes et aux préoccupations du public lors des diverses phases des activités minières?*

Il faudrait déjà recueillir les attentes et préoccupations du public et permettre une transparence totale des processus engagés et de leurs impacts directs sur le territoire et à long terme. Il en irait d'ailleurs de même pour les plans d'aménagement municipaux.

#### *2.5 Quelles sont vos attentes à l'égard des sociétés minières en termes de gouvernance interne?*

Il faudrait retirer le caractère hégémonique des sociétés minières en termes de gouvernance interne. Les compagnies minières sont bonnes en marketing et « greenwashing » mais demeurent, du reste, très opaques quant à leurs motivations et leurs processus de fonctionnement. Donc, nous réclamons plus de transparence sur les impacts environnementaux des activités minières en lien avec les métaux exploités. Pour cela, il peut être utile de faire appel à un expert neutre sur les activités minières (sans conflits d'intérêts avec l'industrie et sans passif de militant écologiste).

#### *2.6 Quelles sont vos attentes à l'égard des sociétés minières en termes de responsabilité sociale et environnementale?*

Au niveau de la législation sur les pollutions minières, il conviendrait de les adapter afin que :

- les dérogations aux normes de pollution ne soient plus attribuées à des compagnies en général
- les amendes soient dissuasives financièrement pour éviter leur répétition
- les compagnies soient exposées à des poursuites pénales en cas de preuves manifestes de dégradation/destruction d'écosystèmes d'importance
- les compagnies fassent l'objet d'une décision judiciaire venant suspendre temporairement ou définitivement leurs activités selon la gravité des dégradations constatées (critères de gravité à fixer par une commission citoyenne indépendante) et accompagnées de mesures de garanties de maintien de salaires (sur X mois) aux employés miniers impactés par ces fermetures. Ces mesures de maintien de salaire seraient prélevées sur XX% des dividendes des actionnaires de l'année précédente et permettraient ainsi de protéger le tissu social et économique de la ville ou de la région, encore trop dépendante de l'industrie.

Nous souhaiterions également que les compagnies minières prennent conscience de leur poids quant à la démographie de petites villes et des impacts que cela peut avoir.

#### *2.7 Quelles sont vos attentes à l'égard des sociétés minières en termes de communication et de relations avec le milieu?*

Beaucoup d'acteurs du territoire ressentent une invulnérabilité des compagnies minières au cadre légal, mais également un manque de transparence dans leurs actions et motivations. La transparence des actions et motivations des compagnies minières et leur insertion durable dans le tissu social régional permettraient aux gens de développer des rapports de confiance avec ces compagnies.

### **3. Encadrement de l'activité minière pour la protection de l'environnement et de la santé**

### *3.1 Encadrement gouvernemental en matière d'environnement*

Nous n'avons pas assez de connaissances à ce sujet.

### *3.2 Pratiques environnementales du secteur minier et innovation*

Le terme « innovations minières » et les pratiques environnementales du secteur minier sont des éléments omniprésents dans le discours des compagnies minières. Cependant, il convient de réfléchir à l'emploi de ces termes et ce qu'ils impliquent. En effet, le Canada a des normes environnementales et un pôle de recherche et développement très dynamique dans le domaine minier, bien plus que de nombreux pays développés ou non, mais il n'en reste pas moins qu'un projet minier a un impact considérable sur l'environnement voire la santé des gens. Il conviendrait de réduire notre consommation et notre manière d'approcher la consommation plutôt que de continuer à utiliser ces termes qui, selon nous, ne s'intègrent pas dans un processus de changements. En effet, ces termes légitiment, bien que dans de meilleures conditions, l'exploitation des ressources minérales qui contribuent cependant toujours à des pollutions locales et atmosphériques, et laissent derrière elles des sites qui ne seront plus forcément réellement renaturalisables.

### *3.3 Restauration des sites miniers*

L'État est responsable des entreprises minières qu'il a laissé partir sans restaurer leurs sites miniers car les entreprises ont suivi la Loi en vigueur à cette époque. Il en résulte des sommes d'argent conséquentes à déboursier pour gérer les sites abandonnés. La « restauration » des sites miniers abandonnés est cependant critiquable car les solutions actuelles ressemblent plus à une solution temporaire de contention des déchets car il semblerait que nous ne possédions pas de solution réelle pour gérer un grand nombre de sites miniers abandonnés, contenant bien trop de matières hautement polluées.

### *3.4 Quelle tendance observez-vous au niveau des pratiques environnementales du secteur minier québécois?*

Il y a des améliorations environnementales mais ça n'est pas assez. De plus, il n'y a pas eu de raréfaction de surface couverte par les activités minières mais bien des projets qui s'étalent avec le temps. Ainsi, même si des améliorations des pratiques minières peuvent être observées, les impacts des projets miniers sont grandissants sur le territoire. Les entreprises minières font partie des compagnies qui émettent le plus de GES dans le secteur économique. Le rythme de réduction de leurs émissions de GES est trop lent et incompatible avec les objectifs de l'Accord de Paris pour maintenir la température moyenne planétaire sous la barre des 2°C et de préférence à 1,5°C.

### *3.5 Quels sont les aspects des pratiques minières qui gagneraient à être modernisés sur le plan environnemental? Comment?*

Réfléchir à une manière réelle de gérer les sites miniers abandonnés : ils contiennent toujours leurs polluants ou de trop fortes concentrations de certains éléments chimiques, une bâche en plastique n'est pas éternelle. Cesser de combler des lacs pour créer des bassins de résidus.

### *3.6 Quelles sont les composantes de l'environnement qui nécessiteraient une vigilance et une attention accrue dans le cadre de projets miniers?*

Toutes, mais surtout l'eau, la biodiversité et le sol, les émissions de gaz à effet de serre. Un écosystème ne fonctionne pas correctement si des éléments disparaissent ou sont trop modifiés. Une attention accrue aux bassins versants lors des constructions de digues et de bassins de résidus pourrait être judicieuse.

## **4. Retombées des activités minières**

### *4.1 Bénéfices pour le Québec et les régions d'accueil*

Nous comprenons que les compagnies minières bénéficient d'aides gouvernementales et d'avantages fiscaux alors qu'elles génèrent des revenus colossaux. Nous pensons qu'il serait judicieux d'équilibrer cela. De plus, il pourrait être intéressant que les redevances minières et les projets commandités par les compagnies minières puissent être octroyés par un organisme à but non lucratif ou gouvernemental à l'échelle régionale. Cela empêcherait des biais lors de l'utilisation de cet argent.

### *4.2 Contribution du secteur minier à la transition énergétique et à la décarbonation de l'économie*

Sa contribution est nulle car basée sur l'exploitation de métaux nécessitant des énergies fossiles pour être extraits, traités, transformés et acheminés. De plus, l'énergie stockée dans les batteries et dispositifs de la « transition énergétique » n'est pas nécessairement propre et la fabrication de ces batteries et autres composantes est également polluante. C'est notre modèle de consommation qui est à remettre en cause. Le secteur minier contribuera forcément à des émissions de carbone bien que certains projets comme à Kiruna (Suède) mettent en avant le contraire à travers l'électrification des chaînes de production, par exemple. Nous produisons trop car nous consommons trop et ne recyclons pas assez. Toutes les ressources nécessaires à construire nos véhicules ou nos appareils électroniques ont déjà été extraites mais elles ne sont presque pas recyclées, d'où le besoin d'en extraire plus. La décarbonation de l'économie telle qu'on la connaît aujourd'hui est impossible et le secteur minier n'est pas la solution si ce sont les batteries qui sont avancées comme solution à la décarbonation ici.

### *4.3 Recyclage et économie circulaire*

Le Canada a une empreinte matérielle par habitant deux fois plus importante que la moyenne européenne et la plus grande sur Terre. Nous devons prendre conscience que nous pouvons consommer ainsi –avec les changements globaux actuels– uniquement grâce aux pays qui consomment beaucoup moins que nous. Cela nous rend d'autant plus responsables de prendre des décisions vis-à-vis de notre consommation.

Le recyclage et l'économie circulaire seraient à valoriser, permettant par la même occasion de réduire considérablement le développement minier au Canada. Cependant, il faut que ce changement ne s'opère pas au détriment de la santé et de l'environnement.

### *4.4 Quelle place peut ou doit prendre le secteur minier dans le contexte actuel*



Le secteur minier répond actuellement à la demande mondiale car il suit la demande en matières premières. L'idéal serait de se reposer sur tout ce qui a déjà été extrait et transformé, ne serait-ce que depuis le début de l'industrialisation, pour continuer à vivre. Ce n'est cependant pas envisageable et nous pensons que le secteur minier devrait prendre conscience de problématiques plus globales que l'offre, la demande et l'acceptation sociale des projets miniers.

*4.5 Quelle place devraient occuper les sources d'approvisionnement québécoises en minéraux critiques et stratégiques dans la transition énergétique?*

Il serait extrêmement profitable pour l'environnement et les emplois de pouvoir produire localement ce dont on a besoin. Cependant, nous pensons que ce qu'on appelle « transition énergétique » telle qu'on la définit aujourd'hui n'est pas la solution aux changements globaux mais plutôt un déplacement du problème.

Il faut comprendre que les minerais « critiques » évoqués ici nécessitent souvent des processus d'extraction extrêmement polluants et coûteux en énergie. Ils sont censés servir à produire les « batteries de demain » mais ces batteries doivent être alimentées par de l'électricité qui est rarement produite de façon « propre » et leur recyclage n'est pas vraiment développé. Il faut cesser d'extraire des minerais que nous ne savons pas recycler par la suite. La vraie transition énergétique ne peut commencer que lorsque nous serons capables de réduire drastiquement notre consommation énergétique, nos déchets, et de les recycler convenablement.

## **COMMENTAIRES CONCERNANT LES SUJETS NON COUVERTS PAR LE MINISTÈRE**

Au-delà des thèmes mis de l'avant par le ministère dans cette démarche de consultation, d'autres améliorations sont nécessaires pour mieux encadrer le secteur minier.

Nous pensons qu'il faudrait parler des formations dans le domaine minier et en géologie. La nouvelle génération de géologues travaillant dans le secteur minier, par exemple, n'arrive toujours pas à avoir une vision plus globale de la biosphère et des implications qu'ont leurs activités sur l'environnement et les populations. Des solutions peuvent être apportées dans la façon d'enseigner même si les directions des grands groupes miniers ne seront pas touchées.

## **RAPPEL DE NOS RECOMMANDATIONS**

1. Il conviendrait de s'insérer dans une vision plus globale des problèmes environnementaux et sociétaux sous-jacents à la problématique du développement minier sur Terre, et donc au Québec.
2. Nous souhaiterions que les termes comme « transition énergétique », « décarbonation » ou bien encore « innovation minière » soient définis dans vos propos car nous pensons que ces termes connotés de façon extrêmement positive peuvent desservir notre lutte face à nos émissions, notre consommation et les changements climatiques. Ces termes ne sont pas anodins bien qu'ils soient souvent employés par les médias, les entreprises ou les

citoyens. En effet, la transition énergétique se réfère habituellement au passage à une société basée sur une énergie renouvelable, souvent associée au terme de décarbonation : bien souvent l'électricité. Cependant, ces deux termes ne prennent souvent pas en compte nos habitudes de consommation, ils déplacent de fait le problème plutôt que de le résoudre car nous consommerons toujours autant d'énergie, simplement produite d'une autre manière et éventuellement à l'aide de batteries polluantes à produire que nous ne savons pas encore recycler. L'innovation minière, quant à elle, réfère bien entendu à des avancées, souvent technologiques, des techniques et pratiques minières. Cependant, est-ce vraiment nécessaire de continuer à extraire une part, parfois infime, de minerais au dépend de tonnes de roches ou de substrat qui finiront éventuellement pollués?

3. Beaucoup des préoccupations portent sur l'aspect socio-écologique des activités minières et très peu sur les raisons fondamentales du développement minier. Nous pensons qu'une introspection des raisons du développement minier dans un contexte global et actuel permettrait de mieux cerner les tenants et aboutissants des discours employés.
4. L'intérêt commun des générations actuelles et futures serait à privilégier dans la prise de décision. Il ne faut donc pas se limiter à la seule prise en compte des indicateurs économiques de croissance liés aux projets miniers.

## **CONCLUSION**

Je vous remercie à l'avance de l'attention et de la diligence que vous accorderez à notre mémoire et nous vous assurons de notre pleine et entière collaboration pour toute information complémentaire.

Salutations cordiales,

L'équipe de l'OBVD

1005 Bd Laure, Sept-Îles, QC G4R 4S6

(418) 960-1246 poste 0